

## **-Règles et méthodes comptables -**

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

### **ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- respect de la règle de prudence,
- valorisation des éléments inscrits en comptabilité suivant la méthode des coûts historiques,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CCI, et en particulier de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **1) Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur prix de revient d'achat.

La ligne "Immobilisations mises en concession" correspond au cumul des activités portuaires et aéroportuaires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- Logiciels	03 ans
- Construction - structure et frais liés	25 - 50 ans
- Second oeuvre	20 ans
- Réseaux et installations techniques	15 ans
- Agencement et aménagements intérieurs	08 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériel et outillage industriels	05 ans
- Informatique	05 ans

#### **2) Immobilisations financières**

Les titres de participations sont évalués à leur prix d'acquisition ou de souscription.

##### Participations, autres titres immobilisés

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

##### Prêts

Ils sont consentis dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Valeur brute : 5 768 685 euros. Provisions constituées : 290 280 euros.

Les prêts, dont les créances échues sont impayées depuis plus de 6 mois, sont provisionnés en totalité.

Provisions sur créances échues : 739 750 euros.

#### **3) Stocks**

Les stocks sont constitués des terrains de zones industrielles. Ils sont évalués au prix de revient historique cumulé.

#### **4) Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **5) Apports**

La ligne "apports" correspond au compte "écart d'ouverture du 1er bilan", compte d'équilibre lors de la présentation du premier bilan selon les règles de la circulaire N°1111 en janvier 1992. Les reports à nouveau à la date du premier janvier 1992 ont été imputés à ce compte.

L'écart d'ouverture du premier bilan s'élève à 11 093 012,56 euros.

#### **6) Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès l'achèvement des immobilisations financées sans attendre leur encaissement. La reprise des subventions d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

#### **7) Droits du concédant**

Cette ligne correspond :

- A la contrepartie des apports du concédant ;
- Aux amortissements pour dépréciation des biens non renouvelables ;
- Aux subventions d'équipement des biens non renouvelables ;
- Aux amortissements, à caractère financier pour les biens devant être remis gratuitement au concédant à la fin de la concession.

Les amortissements de caducité sont calculés à partir de la valeur du dernier bien acquis et non renouvelé après déduction des subventions d'équipement reçues, qui doivent être maintenues au bilan et des emprunts pris en charges par le concédant à la fin de la concession.

Dotation de l'exercice aux amortissements de caducité : 1 887 033,38 euros.

#### **8) Fonds PEEC**

Il s'agit de fonds collectés et gérés par la CCI dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Il existe une garantie collective envers l'UESL (Union d'Economie Sociale pour le logement). En cas de défaillance d'un collecteur, l'ensemble des collecteurs est solidairement responsable.

Depuis la loi de Finances pour 1997, les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction versent leur contribution au budget de l'Etat sous forme de subventions à l'UESL, qui la reverse à l'Etat.

#### **9) Provisions**

##### **Indemnités de fin de carrière :**

Le statut du personnel des établissements consulaires prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ à la retraite du salarié (de 1 à 4 mois de traitement).

Le calcul de l'engagement repose sur le règlement intérieur qui fixe le niveau de l'indemnité en fonction de l'ancienneté du salarié. Compte tenu du différé entre la date d'évaluation et le versement de l'indemnité, le calcul intègre la probabilité de départ du salarié avant le terme du versement, un coefficient de rotation du personnel et une probabilité de décès.

L'estimation est pondérée par un taux d'actualisation.

Seuls les droits potentiellement acquis à la clôture de l'exercice sont provisionnés.

Montant de la provision : 938 686 euros

Taux d'actualisation : 3.5 %. (net de l'inflation)

#### Allocation d'ancienneté :

Ces allocations sont accordées après 20, 25, 30, 35 et 40 ans de présence dans la compagnie consulaire conformément au statut.

Les allocations sont calculées pour l'intégralité de la carrière du salarié. Le calcul de l'engagement intègre la probabilité du départ du salarié avant le versement des allocations, un coefficient de rotation du personnel et une probabilité de décès. L'estimation est pondérée par un taux d'actualisation.

Seuls les droits potentiellement acquis à la clôture de l'exercice sont provisionnés.

Montant de la provision : 1 883 473 euros

Taux d'actualisation : 3.5 %. (net de l'inflation)

#### Provision pour impôts

- Provision pour taxe d'habitation pour un montant de 27 440 euros

#### Provisions pour risques et charges

- provision pour litiges : 8 560 €

#### Provisions pour renouvellement

Cette provision est un complément à l'amortissement pour dépréciation destiné à permettre le renouvellement des biens à leur valeur de remplacement.

La provision est calculée sur le coût prévisionnel de remplacement du bien en fonction du plan de renouvellement.

Suite aux différents rapports techniques externes réalisés au cours de cet exercice le plan de renouvellement des immobilisations des concessions aéroportuaires a fait l'objet d'un ajustement pour se conformer aux prescriptions préconisées par ces rapports.

Cette révision des plans de renouvellement constitue un changement d'estimation visé à l'article 314-2 du PCG.

L'effet de changement d'estimation sur les comptes annuels s'est traduit par une dotation de la provision pour renouvellement supérieure de 875 150 euros par rapport à l'exercice précédent :

- 677 329 euros pour aéroport de Bastia

- 197 821 euros pour aéroport de Calvi

### **10) Fonds de concours**

Les fonds de concours versés par la Chambre de commerce et d'industrie de Bastia pour le financement d'infrastructures portuaires ou aéroportuaires, qui ne sont pas juridiquement comprises dans le domaine concédé, sont classés en immobilisations incorporelles (avis du CNC).

**11) Activités gérées sous contrats de concession**

Port de Bastia

- concession d'outillage public
- durée 15 ans à compter du 1 janvier 2006.
- concédant : CTC depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse - transfert de compétence de l'Etat vers la Région.

Port de l'île Rousse

- concession d'outillage public
- concession accordée à partir du 01/01/2002 pour une durée de 26 ans
- concédant : Département de Haute-Corse

Aéroport de Bastia

- concession d'outillage public
- durée de 15 ans, à compter du 1 janvier 2006.
- concédant : CTC depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse - transfert de compétence de l'Etat vers la Région.

Aéroport de Calvi-Sainte Catherine

- concession d'outillage public;
- durée 15 ans à compter du 1 janvier 2006;
- concédant : CTC

**12 ) Taxe aéroport**

L'exercice des missions régaliennes de sûreté ont été transférées de l'Etat aux gestionnaires d'aéroports depuis la fin de l'exercice 1999.

En contre-partie de ce transfert, l'Etat garantit le financement du coût engendré pour l'exercice de ces missions. La DGAC valide le coût représenté par la somme des charges inhérentes aux missions de sûreté et assure le versement du financement.

Principales valeurs comptables et budgétaires 2010 de l'activité aéroportuaire :

	Section activité	Résultat d'exploit.	Résultat net comptable	CAF	Résultat budgétaire
Aéroport de Bastia	Section expl.	852 016	166 868	1 498 392	803 387
	Section sureté	84 895	47 738	535 119	119 891
Total aéro Bastia		936 911	214 606	2 033 511	923 278
Aéroport de Calvi	Section expl.	162 392	- 8 702	13 359	-107 997
	Section sureté	70 632	- 27 483	338 930	-37 438
Total aéro Calvi		234 024	-36 185	352 289	-145 435

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total I</b>		
	<b>Total II</b>		<b>17 436.09</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	426 698.52		
Constructions sur sol propre	9 866 339.11		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 404 200.19		45 197.63
Installations techniques, matériel et outillage industriels	114 163.58		
Installations générales, agencements et aménagements divers	234 114.56		4 035.12
Matériel de transport	43 471.66		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 704 361.99		78 011.71
Emballages récupérables et divers	90 233 971.98		2 637 611.90
Immobilisations corporelles en cours	2 498 157.12		3 704 383.65
Avances et acomptes			
	<b>Total III</b>		<b>6 469 240.01</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	229 239.76		
Prêts et autres immobilisations financières	6 378 400.46		595 255.53
	<b>Total IV</b>		<b>595 255.53</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>122 356 756.52</b>		<b>7 081 931.63</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		<b>1 076.40</b>	<b>8 239 997.28</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			426 698.52	
Constructions sur sol propre			9 866 339.11	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			2 449 397.82	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			114 163.58	
Installations générales, agencements et aménagements divers			238 149.68	
Matériel de transport			43 471.66	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 221.28	1 780 152.42	
Emballages récupérables et divers		33 249.33	92 838 334.55	
Immobilisations corporelles en cours		637 332.00	5 565 208.77	
Avances et acomptes				
	<b>Total III</b>	<b>672 802.61</b>	<b>113 321 916.11</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			229 239.76	
Prêts et autres immobilisations financières		1 174 948.01	5 798 707.98	
	<b>Total IV</b>	<b>1 174 948.01</b>	<b>6 027 947.74</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>1 848 827.02</b>	<b>127 589 861.13</b>	

## AMORTISSEMENTS

<b>Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Valeur en début d'exercice</b>	<b>Augmentations Dotations</b>	<b>Diminutions Sorties / Reprises</b>	<b>Valeur en fin d'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement recherche développ.				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total I</b>				
<b>Total II</b>	<b>3 604 527.35</b>	<b>582 725.68</b>	<b>1 076.40</b>	<b>4 186 176.63</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	42 066.55	8 732.56		50 799.11
Constructions sur sol propre	6 208 839.64	186 062.32		6 394 901.96
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions	464 820.91	120 551.51		585 372.42
Installations techniques, matériel et outillage industriels	97 633.70	4 077.84		101 711.54
Installations générales, agencements et aménagements divers	151 348.48	14 214.21		165 562.69
Matériel de transport	43 471.66			43 471.66
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 519 495.67	80 590.21	2 173.99	1 597 911.89
Emballages récupérables et divers	58 229 600.02	4 893 032.45	23 933.00	63 098 699.47
<b>Total III</b>	<b>66 757 276.63</b>	<b>5 307 261.10</b>	<b>26 106.99</b>	<b>72 038 430.74</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>70 361 803.98</b>	<b>5 889 986.78</b>	<b>27 183.39</b>	<b>76 224 607.37</b>

<b>Cadre B</b>	<b>VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>			<b>Cadre C</b>	<b>PROV. AMORT DEROGATOIRES</b>
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Amortissements linéaires</b>	<b>Amortissements dégressifs</b>	<b>Amortissements exceptionnels</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établiss., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	<b>582 725.68</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	8 732.56				
Constructions sur sol propre	186 062.32				
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.	120 551.51				
Instal. techn., matériel outil. industriels	4 077.84				
Instal. génér., agenc. et aménag. divers	14 214.21				
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilié	80 590.21				
Emballages récupérables et divers	4 893 032.45				
<b>Total III</b>	<b>5 307 261.10</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>5 889 986.78</b>				

<b>Cadre D</b>	<b>MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>Montant net début d'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Dotations exercice aux amort.</b>	<b>Montant net en fin d'exercice</b>
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
-----------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 670 589.50	286 488.44	134 918.83	2 822 159.11
Provisions pour impôts	27 440.82			27 440.82
Provisions pour renouvellement des immobilisations	679 493.56	959 443.34	59 337.97	1 579 598.93
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	82 688.00		65 000.00	17 688.00
<b>Total II</b>	<b>3 460 211.88</b>	<b>1 245 931.78</b>	<b>259 256.80</b>	<b>4 446 886.86</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	85 514.78			85 514.78
Sur autres immobilisations financières	361 235.72	76 951.76	147 907.53	290 279.95
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	2 176 812.72	228 277.60	541 025.01	1 864 065.31
Autres provisions pour dépréciations	38 950.32			38 950.32
<b>Total III</b>	<b>2 662 513.54</b>	<b>305 229.36</b>	<b>688 932.54</b>	<b>2 278 810.36</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>6 122 725.42</b>	<b>1 551 161.14</b>	<b>948 189.34</b>	<b>6 725 697.22</b>

	- d'exploitation	1 474 209.38	735 281.81
<i>Dont dotations et reprises :</i>	- financières	76 951.76	147 907.53
	- exceptionnelles		65 000.00
	- imputées sur capitaux propres		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	5 768 685.86	557 803.97	5 210 881.89
	Autres immobilisations financières	30 022.12	30 022.12	
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux	357 711.06	357 711.06	
	Autres créances clients	5 599 479.21	5 599 479.21	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	38 687.89	38 687.89	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 511.99	121 511.99	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	367 658.86	367 658.86	
	Autres impôts taxes et versements assimilés	272 115.00	272 115.00	
	Divers	1 662 767.53	1 662 767.53	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	2 595 136.07	2 595 136.07	
	Charges constatées d'avance	202 430.20	202 430.20	
	<b>Total</b>	<b>17 016 205.79</b>	<b>11 805 323.90</b>	<b>5 210 881.89</b>
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice		595 255.53		
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice		1 174 068.58		
(2) Prêts et avances consenties aux associés				

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine	164 265.89	164 265.89		
	- à plus d'un an à l'origine	15 830 763.72	1 404 678.55	6 188 108.87	8 237 976.30
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	6 045 152.44	45 152.44		6 000 000.00
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 590 973.93	2 590 973.93		
	Personnel et comptes rattachés	1 412 339.16	1 412 339.16		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 770 266.52	1 770 266.52		
	Impôts sur les bénéfices	37 649.00	37 649.00		
	Taxe sur la valeur ajoutée	46 036.77	46 036.77		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	738 727.88	738 727.88		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 096 010.92	1 096 010.92		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	836 633.64	836 633.64		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	903 598.62	903 598.62		
	<b>Total</b>	<b>31 472 418.49</b>	<b>11 046 333.32</b>	<b>6 188 108.87</b>	<b>14 237 976.30</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 828 000.00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 533 558.81			
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés					



**PRODUITS A RECEVOIR**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts	3 370.34	3 867.42
Autres immobilisations financières	1 837.62	2 219.97
Créances clients et comptes rattachés	171 022.97	108 652.24
Autres créances	2 036 505.06	2 486 837.11
Valeurs mobilières de placement	2 365.00	985.00
Disponibilités		
<b>Total</b>	<b>2 215 100.99</b>	<b>2 602 561.74</b>

**CHARGES A PAYER**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	164 265.89	195 789.61
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 276.69	303 818.71
Dettes fiscales et sociales	2 688 310.85	2 256 845.26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	807 220.00	807 220.00
Autres dettes :	388 685.76	233 813.42
<b>Total</b>	<b>4 236 759.19</b>	<b>3 797 487.00</b>

**PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Produits d'exploitation	903 598.62	1 007 549.59
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>903 598.62</b>	<b>1 007 549.59</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Charges d'exploitation	202 430.20	217 907.54
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>202 430.20</b>	<b>217 907.54</b>

## CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Nature des charges à répartir sur plusieurs exercices	Montant net	Durée d'amortissement restant à courir
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
<b>Total</b>		

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
<b>Total (1)</b>	
<i>(1) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	
Engagements reçus	Montant
<b>Total (2)</b>	
<i>(2) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	
Engagements réciproques	Montant
<b>Total</b>	